

ARRONDISSEMENT D'AMIENS  
COMMUNE DE LONGUEAU – 80330

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU JEUDI 06 FÉVRIER 2025**

L'an 2025, le six février à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de LONGUEAU s'est réuni dans le hall de l'école maternelle Louis Prot, sous la présidence de Monsieur Pascal OURDOUILLÉ, Maire, en session ordinaire.

La convocation individuelle et l'ordre du jour ont été transmis par mail le 31 janvier 2025 aux conseillers municipaux.

L'ordre du jour a été affiché au panneau d'affichage de la mairie le 31 janvier 2025.

Étaient présents : Mesdames, Messieurs, Pascal OURDOUILLE, Stéphane BLIN, Lionel MARIE, Lysiane DANTIN, Grégoire GAYINO, Nicole ERIPRET, Jean-Claude DELOHEN, Corinne FOVET, Patrice BOUCHER, Jean DISMA, Pascale HOUZE, Christophe CHATEL, Sébastien COURBET, Thierry MARTEL, Sylvie PORQUET, Roland ARNOLD.

Étaient absents excusés et ont donné pouvoir : Mesdames, Messieurs, Éric MAQUET à Pascal OURDOUILLÉ, Carole GUENARD à Lysiane DANTIN, Céline ROHAUT à Sébastien COURBET, Véronique DEaubonne à Jean-Claude DELOHEN, Yannick DHAILLE à Lionel MARIE, Ingrid VILLIERS à Stéphane BLIN, Nathalie MARCHAND à Grégoire GAYINO, Patrick DEROGY à Roland ARNOLD, Delphine LEBEAU à Thierry MARTEL.

Étaient absents excusés : Mesdames, Messieurs, Marie-Christine DARROUX, Corinne RIGOBERT, Magalie PASQUIER, Fabrice DEVAUX.

Secrétaire de séance : Jean-Claude DELOHEN.

2025/02-06/05  
DELIBERATION PORTANT CREATIONS DE POSTES

La séance étant ouverte, Monsieur le Maire expose au conseil municipal que, conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Il est proposé, au 1<sup>er</sup> mars 2025, les créations suivantes :

- Pour la stagiairisation d'un agent :  
Création d'un poste d'adjoint technique à temps complet.
- Pour le recrutement d'un(e) responsable des services techniques de la ville il convient de lancer une procédure de vacance d'emploi (prise de poste début juillet 2025). Afin d'ouvrir le poste à plusieurs grades, il convient de créer les postes suivants, à temps complet :

**Création d'un poste de technicien principal 1<sup>ère</sup> classe  
Création d'un poste d'ingénieur**

Les postes seront également créés en tant que contractuels afin de palier toute éventualité lors de la procédure de recrutement.

Dès le recrutement effectué les postes non pourvus seront supprimés lors d'un conseil municipal ultérieur (après avis du CST).

Le Conseil Municipal, après délibération, DÉCIDE :

**ARTICLE 1** : de statuer sur les créations des différents postes

**ARTICLE 2** : de modifier ainsi le tableau des effectifs

**ARTICLE 3** : d'inscrire au budget les crédits correspondants

Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de Séance,

Jean-Claude DELOHEN



Le Maire

Pascal GURDOUILLE



Nombre de membres en exercice : 29 Nombre de membres présents : 16 Nombre de suffrages exprimés : 25	Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de la Somme le <b>11 FEV. 2025</b> Ainsi que sa publication.
--	---

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet d'un recours administratif gracieux auprès des services municipaux, ou d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans le Tribunal Administratif d'Amiens.